

Projet Enbridge Northern Gateway Commission d'examen conjoint

Dossier : OF-Fac-Oil-N304-2010-01 01
Le 20 juin 2013

Destinataires : Toutes les parties à l'ordonnance d'audience OH-4-2011

**Northern Gateway Pipelines Inc. (Northern Gateway)
Demande visant le projet Enbridge Northern Gateway (le projet)
Ordonnance d'audience OH-4-2011
Requête déposée par BC Nature et Nature Canada le 17 juin 2013
Décision n° 165**

Madame, Monsieur,

Requête

Le 17 juin 2013, BC Nature et Nature Canada ont déposé une requête demandant ce qui suit :

1. que la commission d'examen conjoint permette à toute partie, à la demande de cette dernière, de participer à distance en temps réel, avec notamment la possibilité de soulever des objections quant à la procédure et d'en traiter, au moment du volet ascendant de la plaidoirie orale, ou à toute étape de cette plaidoirie;
2. que la commission permette à BC Nature et Nature Canada de participer à distance en temps réel, avec notamment la possibilité de soulever des objections quant à la procédure et d'en traiter, au moment du volet ascendant de la plaidoirie orale de Northern Gateway.

Dans leur requête, BC Nature et Nature Canada ont argué que les parties défendant des intérêts contraires doivent avoir la possibilité de soulever des objections à des répliques qui pourraient être interprétées comme allant au-delà du guide de procédure n° 12 ou comme étant en conflit avec celui-ci et avec le droit commun régissant les répliques. Elles ont ajouté que l'importance de permettre à d'autres parties de participer à distance et de soulever des objections ainsi que d'en traiter était d'autant plus grande que la partie présentant sa plaidoirie orale a le dernier mot.

BC Nature et Nature Canada ont avancé que les principes de justice naturelle dictaient que les parties ne pouvant être sur place au moment du volet ascendant de la plaidoirie orale devraient profiter des mêmes droits que celles qui sont présentes et ainsi pouvoir soulever, à distance mais sans attendre, des objections auprès de la commission.

.../2



- 2 -

Commentaires

À l'audience du 19 juin 2013, la présidente de la commission a prévu une période de commentaires pour que les parties répondent à la requête, et elle leur a demandé de se pencher sur la logistique d'une participation à distance. La commission a reçu des commentaires à l'appui de la requête de la part des nations Haisla et Gitxaala, de la Coalition, du Northwest Institute for Bioregional Research et du groupe Friends of Morice Bulkley.

La province de l'Alberta et l'Association canadienne des producteurs pétroliers n'ont pas pris position au sujet de la requête mais ont indiqué ne pas sentir le besoin d'un tel processus. Northern Gateway a mentionné ne pas avoir de problème avec la participation à distance demandée, et a ajouté être au courant des règles régissant la réplique finale et s'attend à ce que la commission les fasse respecter, tout comme elle les respectera. Aucune partie n'a fait de commentaires quant à la logistique propre à la participation à distance demandée.

Décision

La commission n'est pas convaincue que, par souci d'équité procédurale, il faille que les parties aient accès à un processus leur permettant de déposer des requêtes et de commenter celles déposées par d'autres, à distance mais en temps réel, surtout en l'absence de toute suggestion quant à l'exécution efficiente d'un tel processus.

La requête est rejetée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de la commission d'examen conjoint,



pour
Sheri Young